

FONCTIONNEMENT KIT PANIER

ALLERGIE ALIMENTAIRE AVEC PAI

Si votre enfant est allergique, la mise en place d'un **Projet d'Accueil Individualisé** est obligatoire, sur présentation de l'ordonnance médicale, rédigé et co-signé par le maire, la direction de l'école, les parents, le médecin scolaire et la direction de l'ALAE.

Le Maire peut autoriser votre enfant à consommer un panier repas préparé par vos soins, sous réserve d'une demande écrite de kit panier.

Après avis favorable, un kit composé d'un sac isotherme et de barquettes micro-ondable vous sera transmis afin de conditionner les repas.

Les menus vous seront communiqués afin d'organiser au mieux les jours d'utilisation du kit.

Le jour concerné, vous devrez confectionner un menu de remplacement conditionné dans les barquettes mise à votre disposition et déposer le sac isotherme au restaurant scolaire. Les barquettes devront être marquées au feutre indélébile avec le nom, prénom, classe de l'enfant.

Les barquettes seront stockées dans un réfrigérateur spécifique dans la salle de restauration et réchauffées au micro-onde par le personnel.

Facturation du kit :

Participation demandée aux familles :

- 20 € par année scolaire
- Facturation du service : 1 € par repas

DEMANDE A DEPOSER A LA MAIRIE AVANT LE 31 JUILLET 2014

FONCTIONNEMENT KIT PANIER

SANS PORC

Lorsqu'un plat à base de porc figure au menu, Le Maire peut autoriser votre enfant à consommer un panier repas préparé par vos soins, sous réserve d'une demande écrite de kit panier.

Après avis favorable, un kit composé d'un sac isotherme et de barquettes micro-ondable vous sera transmis afin de conditionner les repas.

Les menus vous seront communiqués afin d'organiser au mieux les jours d'utilisation du kit.

Le jour concerné, vous devrez confectionner un menu de remplacement conditionné dans les barquettes mise à votre disposition et déposer le sac isotherme au restaurant scolaire. Les barquettes devront être marquées au feutre indélébile avec le nom, prénom, classe de l'enfant.

Les barquettes seront stockées dans un réfrigérateur spécifique dans la salle de restauration et réchauffées au micro-onde par le personnel.

Facturation du kit :

Participation demandée aux familles :

- 20 € par année scolaire
- Facturation du service : 1 € par repas

DEMANDE A DEPOSER A LA MAIRIE AVANT LE 31 JUILLET 2014